

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 97 (1946)
Heft: 3

Artikel: La forêt vaudoise au service du pays pendant la guerre
Autor: Grivaz, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-765382>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Journal forestier suisse

Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen

97. Jahrgang

März 1946

Nummer 3

La forêt vaudoise au service du pays pendant la guerre

Par *F. Grivaz*, chef du Service cantonal des forêts,
chasse et pêche, Lausanne

Le Service forestier vaudois a toujours eu le privilège de dépendre d'un Département dont les chefs ont montré la plus grande compréhension pour les choses de la forêt. M. le Conseiller d'Etat *Oyex-Ponnaz*, en 1904, a défendu au Grand Conseil avec la plus grande énergie la loi Muret et a ainsi doté la forêt vaudoise d'une organisation forestière qui peut encore être prise en exemple aujourd'hui. M. *Ernest Chuard* et, pendant vingt-cinq ans, M. *F. Porchet*, ont accordé un appui sans limites au Service forestier. Depuis le 1^{er} janvier 1945, M. le chef du Département, *Rod. Rubattel*, préside avec distinction aux destinées de la forêt vaudoise.

Il est du reste normal qu'un homme d'Etat vaudois s'intéresse à la forêt vaudoise, car elle est propriété publique pour le 75 % de sa surface. En effet, si la propriété particulière en possède 25.548 ha., 53.523 ha. appartiennent aux communes et 7829 ha. à l'Etat.

Cette surface de 86.900 ha. est importante.

Elle est importante comparée à celle des autres cantons, et sa production est supérieure à nos besoins. Le canton de Vaud est resté un canton exportateur de bois, alors que la Confédération, dans son ensemble, est un pays importateur de bois depuis 1885 déjà. Dès ce moment-là le montant des importations dépasse celui des exportations. L'exportation finit même par tomber à un simple trafic frontalier.

La consommation du bois en Suisse est de l'ordre de grandeur de 4 millions de m³. La production totale de nos forêts étant de 3 millions de m³, nous étions tributaires de l'étranger avant la guerre, en moyenne de un million de m³ annuellement.

Donc au début de l'économie actuelle de guerre, notre pays, dans son ensemble, était loin de se suffire en bois. Et l'importation venant à être complètement supprimée du fait de l'évolution de la guerre, il a fallu y suppléer en imposant aux propriétaires de forêts de toute nature

des surexploitations extrêmement élevées pour permettre à notre pays de continuer son existence.

Mais si le canton de Vaud est un canton exportateur de bois, cela ne veut pas dire que ses forêts possèdent un matériel où l'on peut surexploiter sans crainte pour l'avenir.

La statistique, établie en 1941 pour servir de base à la fixation des contingents imposés aux cantons par la Confédération, montre que le matériel moyen sur pied dans la forêt vaudoise était de 235 m³ à l'ha., alors que normalement il aurait dû dépasser 300 m³ à l'ha., atteindre même 350 m³. La politique du service forestier ayant toujours été une politique de capitalisation en forêt, il faut admettre qu'au siècle dernier nos boisements étaient en bien triste état, avant l'organisation du service forestier actuel. Nos forêts accusaient un déficit approximatif en 1939, de matériel sur pied, de 6 à 8 millions de m³.

C'est-à-dire que les surexploitations qui se montent à ce jour à plus de 1.300.000 m³ et qui atteindront à la fin de cette campagne d'exploitation 1.500.000 m³ au minimum, sont une hypothèque sur l'avenir que nos successeurs auront à solder.

Cette hypothèque est d'autant plus lourde qu'elle est faite sur un capital qui demande plus de cent ans pour sa reconstitution.

C'est malheureusement ce que le profane ne comprendra jamais, dans son égoïsme de jouir d'un bien public sans penser que ce bien appartient aussi aux générations qui lui succéderont.

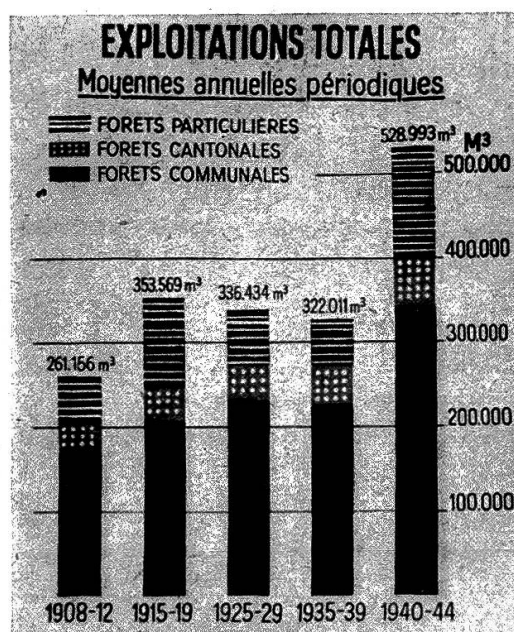
Si l'on veut se rendre compte de ce que la forêt vaudoise a mis à disposition de l'économie de guerre actuelle, il faut comparer cette production avec différentes périodes d'exploitations antérieures.

Le siècle actuel nous permet des comparaisons de périodes extrêmement intéressantes et extrêmement diverses surtout les unes des autres, comprenant entre autres, la période d'économie de guerre 1914—1918.

La statistique donne à ce sujet des indications des plus utiles, qui compensent un peu le travail ardu de sa préparation.

Les périodes de cinq ans suivantes, très différentes les unes des autres, peuvent être comparées :

1905—1909,	période d'une exploitation extensive (exploitation totale 1.305.500 m ³)
1914—1919,	période d'économie de guerre (exploitation totale 1.766.000 m ³)
1925—1929,	période de prospérité (exploitation totale 1.682.000 m ³)
1935—1939,	période de crise (» » 1.611.000 m ³)
1940—1945,	période actuelle (» » 2.645.000 m ³)



Résumées graphiquement, ces différentes périodes appellent les commentaires suivants :

Période 1905—1909 : Toutes les forêts publiques ne sont pas aménagées, les coupes se vendent sur pied et les exploitations se font en coupes rases. Le montant total des exploitations se monte en moyenne annuelle à 261.156 m³, dont le 45 % en bois de feu et le 55 % en bois de service.

Période 1914—1919. C'est une période d'économie de guerre, mais combien différente, moins exigeante que la période d'économie de guerre actuelle. Il est vrai qu'alors le pays n'était pas saturé d'offices fédéraux et cantonaux chargés d'appliquer une économie dirigée, et qu'il n'était surtout pas surorganisé comme il l'est devenu depuis. Mais il faut ajouter aussi que les besoins du pays en bois n'étaient pas si grands et que la Suisse ne formait pas alors un îlot complètement isolé et coupé de toutes possibilités d'importation.

Le service forestier n'avait alors la responsabilité que du ravitaillement en *bois de feu*. Et les choses se faisaient simplement : une commune déficitaire était attribuée à une commune à surproduction, livraisons et réceptions se faisaient directement, aucun intermédiaire ne prenant les bois en charge.

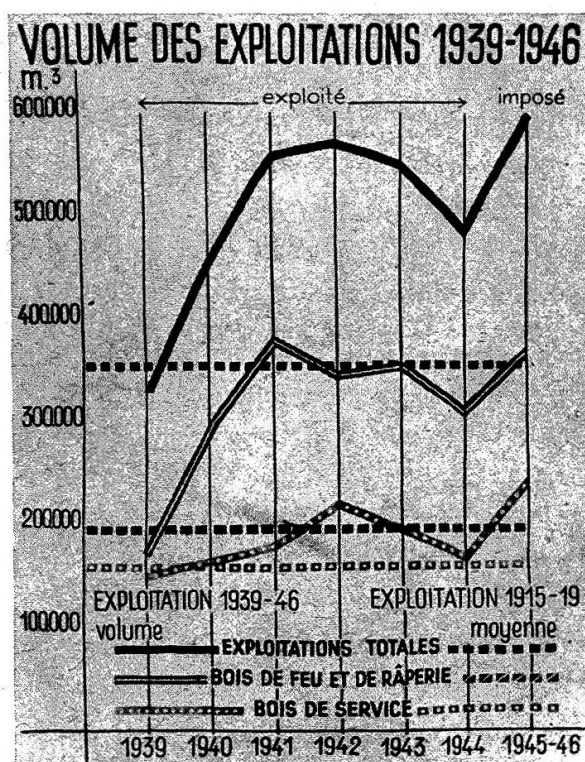
Le bois de service ne préoccupait pas l'Etat. Aucun contingent n'était fixé, ni pour la consommation, ni pour la production. C'était un heureux temps ! Cet assortiment n'était soumis jusqu'en 1918 qu'à une seule obligation, des prix maxima fixés pour les produits débités, aucun

prix maximum à la production. Mais dès 1918, la Suisse redevenant un pays exportateur de matière ligneuse en échange de produits alimentaires, la spéculation — ruine de tant de scieries d'alors — oblige la Confédération à fixer des prix minima à la production en octobre 1918, prix qui disparaissent déjà en février de l'année suivante, soit quatre mois plus tard, en même temps que disparaissent les offices fédéraux de guerre.

La surexploitation dans les forêts n'a pas été bien importante. Elle n'a pas dépassé le 10 % des possibilités de coupes et a été en moyenne de 353.569 m³, dont le 46 % en bois de service. Il est intéressant de relever que le volume moyen par année des bois de feu exploités pendant la période actuelle est exactement le double de celui mis à disposition pendant les années 1914—1918. Il faut donc en déduire que le manque de combustibles n'était alors pas si grand.

Période 1925—1929. C'est une période extrêmement prospère, les prix des bois sont intéressants et la vente est des plus faciles. Les coupes ascendent à 336.434 m³, dont le 57 % sont des bois de service.

Période 1935—1939. L'industrie des scieries, depuis 1931, subit une crise qui se fait durement sentir pendant cette période. Et comme un malheur ne vient jamais seul, des ouragans renversent plus de 200.000 m³ de bois dans le canton au moment où les exploitations de l'année ne sont pas vendues. L'écoulement est des plus difficiles, même en Suisse alle-



mande. Les prix sont dépréciés partout. Le rendement net des forêts publiques, qui était en Suisse de plus de 35 millions de francs pendant la période 1925—1929, tombe à 16 millions de francs, en moyenne annuelle, pendant cette période.

Le volume exploité a été de 322.011 m³ en moyenne annuelle, avec le 49 % de bois de service. Le canton de Vaud a amorti complètement les dépassements de possibilités causés par le cyclone de 1935.

Période actuelle d'économie de guerre. C'est une période comme la forêt n'en aura encore jamais vécue. Besoins en bois extrêmement élevés, prix limités à la production dès le début, obligation d'exploitation.

En 1939, les exploitations sont normales, mais s'élèvent rapidement les années suivantes. La chute de 1944 provient des conditions atmosphériques extrêmement défavorables à l'exploitation des bois et du manque de main-d'œuvre provenant de mobilisations rapprochées d'unités vaudoises.

Les traits pointillés donnent la moyenne des exploitations pendant la période d'économie de guerre 1914—1918 et confirment combien la forêt a été peu mise à contribution.

Alors que pendant la précédente guerre le nombre des prescriptions était limité, nous en sommes actuellement à la vingt-quatrième prescription cantonale, et aucune n'a été superflue. Toutes se basent sur l'arrêté pris par le Conseil d'Etat en date du 18 octobre 1940 qui donne au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce des compétences extrêmement étendues.

Le premier ordre donné par le Service forestier est contenu dans la circulaire du 5 septembre 1939, disant en résumé:

les martelages seront activés,
la production de bois de feu sera poussée au maximum,
les exploitations commenceront immédiatement, toute la main-d'œuvre disponible y sera attribuée.

Et ceci a été la ligne constante de conduite du Service forestier : assurer au pays le ravitaillement indispensable en *bois de feu*. Jamais il n'a été dévié de cette ligne, aussi jamais le reproche ne pourra être adressé aux forestiers de ne pas avoir fait tout l'effort possible dans cette production. C'était une question sociale à résoudre. Chacun a pu obtenir ce à quoi il avait droit. Même si la quote-part fixée par la Confédération peut paraître congrue, la Suisse n'en reste pas moins placée en tête des pays d'Europe au point de vue du chauffage. Il y a d'autres misères que les nôtres et beaucoup pourraient peut-être y penser.

L'énorme production de bois de feu imposée va en s'accroissant d'année en année. A mesure que les réserves de charbon s'anéantissent, à

mesure que les importations diminuent, le bois doit y suppléer. Les industries, les usines à gaz, les entreprises de transport qui, auparavant, n'utilisaient pas de bois comme combustible, reçoivent des contingents, quelques-uns même très élevés : l'usine à gaz de Lausanne 24.000 stères actuellement, la Verrerie de St-Prex 7000 stères précédemment, la Compagnie de navigation 5000 stères, etc. L'armée est un consommateur de bois qui n'a malheureusement jamais eu à compter, car il y a eu bien du gaspillage et bien des fausses manœuvres.

Et aujourd'hui que la guerre est finie, les exigences sont plus fortes que jamais. Les instructions de la Confédération pour la période de coupe 1945—1946, datées du 12 septembre 1945, nous imposent une production en bois de feu et de râperie de 543.460 stères, chiffre jamais imposé jusqu'à maintenant.

Si l'on additionne les volumes mis à disposition depuis le début de la guerre, la forêt vaudoise aura livré plus de $3\frac{1}{2}$ millions de stères, soit une moyenne annuelle de plus de 500.000 stères.

Et pourtant cette énorme production de bois de feu n'est pas intéressante pour le propriétaire de forêt vaudois. Les prix sont fixés bas, car il ne faut pas confondre les prix payés à la production avec les prix payés à la consommation. La Suisse est divisée en zones de prix et notre canton n'est pas favorisé dans la répartition. Dès le début, nous avons fait opposition à ce classement, estimant qu'un bois vaudois avait tout autant de valeur qu'un bois ayant crû dans la zone des prix les plus élevés. Mais ni le Contrôle fédéral des prix, ni la Section du bois n'ont voulu l'admettre. Il a fallu six années à ces pouvoirs fédéraux pour reconnaître leur erreur. Ce n'est que depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière que les zones de prix sont supprimées pour les bois de feu.

Pendant la précédente guerre, où les conditions étaient les mêmes, les zones de prix n'existaient pas.

Estimant qu'il y avait peut-être d'autres sources de production de bois de feu que la forêt, le Conseil d'Etat, en date du 13 mars 1945, mettait *les parcs, les avenues, les arbres et groupes d'arbres isolés* dans la campagne sous régime forestier. Les propriétaires se sont montrés compréhensifs et des milliers de stères ont été récupérés par l'exploitation d'arbres ayant atteint leur révolution physique ou par le desserrement de parcs à boisement par trop dense.

Les souches provenant de défrichement de forêts ont été un apport intéressant, puisque depuis 1942 plus de 33.575 tonnes de combustibles ont pu être récupérées, ce qui représente plus de 70.000 stères.

La sciure a été si recherchée, qu'il a fallu la contingenter dès 1944 et déterminer les ayants droit. Il est heureux qu'à cette occasion, on

n'ait pas oublié les chats, dont les heureux propriétaires bénéficient d'un contingent pour leur caisse à chat.

Et il s'en est fallu de peu que les *pives* ne deviennent elles aussi contingentées. Heureusement que l'on ne s'est contenté que d'en interdire l'exportation hors du canton, mais heureusement aussi que cette décision a été prise. En effet, seulement pour 1945, l'Office cantonal du bois a délivré des autorisations de transport par chemin de fer pour plus de 3300 tonnes. Si l'on estime le poids des pives ramassées par des particuliers et tous les transports de moins de mille kilos qui ne sont pas soumis au régime de l'autorisation, on peut certainement évaluer la récolte de cette année seulement à 4 ou 5 millions de kilos. Ce sont surtout les usines à gaz qui sont les gros consommateurs, Lausanne en particulier, pour plus d'un million de kilos (1200 tonnes).

A part toutes ces réalisations, la forêt a livré ses *bois épaves*, rassemblés par les industries directement, à des prix qui n'auraient pu être rémunérateurs pour le commerce.

Mais la forêt vaudoise n'a pas seulement fourni du combustible bois, elle a fourni du *charbon de bois* en grande quantité, charbon préparé en forêt soit à l'aide de fours, soit par la carbonisation en meules. Il en a été produit plus de 3000 tonnes, ce qui représente une carbonisation de plus de 50.000 stères.

La forêt vaudoise est venue aussi à l'aide des camions, des autos et des tracteurs, toujours plus privés d'essence. Elle a livré du *bois carburant* en masse, plus de 100.000 stères de bois de tout premier choix. Cette utilisation aura certainement été pour notre collègue M. Aubert une bien grande satisfaction. Elle aura été la juste récompense d'efforts trop vite oubliés, efforts laborieux dans un milieu hostile.

Le canton a contribué plus que tout autre au ravitaillement des fabriques de cellulose. Depuis sept à huit ans, la forêt vaudoise a livré 60.000 stères de *bois de râperie* par an, soit le 20 % de la production totale de la Suisse, alors que le canton ne possède pas le 10 % de la surface totale forestière. MM. les représentants de la presse ne peuvent en aucun cas rendre la forêt vaudoise responsable du manque de papier, puisque à elle seule, elle a livré depuis 1939 un volume suffisant pour ravitailler toutes les usines de la Suisse pendant une année. Et pourtant le canton de Vaud devrait se souvenir qu'en 1919 cette industrie avait refusé du bois préparé à son intention, sous prétexte de l'abrogation des dispositions fédérales, et qu'en 1936 elle n'a accepté que 47.000 stères sur plus de 80.000 à vendre provenant de bois cyclonés. Il est vrai qu'alors on achetait à l'étranger.

Mais le pays n'a pas eu besoin seulement de bois de feu. *Le bois de service*, dès le début, a été recherché. La scierie vit à nouveau une ère de prospérité. Quoique épargnée par la guerre, la Suisse n'a pas moins eu un besoin urgent de bois comme matériau de construction, le contingentement du ciment venant entraver l'utilisation du béton, ce concurrent redoutable.

Jusqu'en 1941, le commerce a été libre. Depuis, le contingentement a été introduit en ce qui concerne le bois de service résineux, le commerce des bois feuillus restant libre. Les attributions se font sur la base des achats d'avant-guerre. Elles ont été particulièrement généreuses pour la scierie vaudoise, le premier exercice lui attribuant en effet 144.135 m³, soit environ le 50 % de plus que sa consommation en bois du pays d'avant-guerre. Ce volume a dû être chaque année réduit à mesure qu'augmentaient les besoins en bois de feu, ce que le scieur n'a pu comprendre. Le graphique des exploitations annuelles précise bien cette ascendance de la courbe des bois de feu, qui n'est pas suivie par la courbe de production des bois de service. Le volume de 100.000 m³ mis à disposition pour cet exercice ne satisfait pas les besoins de la scierie. L'intérêt privé est en jeu et provoque une certaine tension.

Dès le début, des prix maxima sont fixés pour le bois d'œuvre comme pour les bois de feu. Il aurait peut-être été plus simple, comme de 1914 à 1918, de ne fixer des prix qu'à la consommation, laissant le commerce libre à la production. De plus, des zones de prix, comme pour le bois de feu, ont été déterminées. Là aussi, le propriétaire de forêt vaudois n'a pas été favorisé, et certainement pas celui de forêts situées dans le Jura, zone des prix les plus bas. Une intervention des gouvernements romands au Conseil fédéral en vue de la suppression de la zone de prix III n'a pas eu de chance de succès. Il reste en suspens l'intervention soulevée aux Chambres fédérales qui, espérons-le, remettra la question en discussion et supprimera une injustice. La perte pour les propriétaires de forêts vaudois, du fait de cette classification du pays en zones de prix, tant pour les bois de feu que pour les bois de service, peut être évaluée à de *nombreux millions de francs*. Malgré cela, tous les propriétaires de forêts ont bravement fait leur devoir.

Nous ne parlerons pas de la *classification Heilbronn*, cette classification d'essence germanique que l'on a cherché à imposer aux esprits romands pendant cette économie de guerre. La lutte pour le maintien de la classification de qualité, instaurée par l'Association forestière vaudoise, est suffisamment connue de tous pour s'y arrêter.

Non seulement la forêt vaudoise a dû assurer l'approvisionnement de la scierie, mais aussi celle des *usines d'imprégnation* et celle de l'*industrie des mines*. Les Chemins de fer fédéraux qui, pendant si long-

temps, ont délaissé les *traverses en bois* en les remplaçant par des traverses en fer ou en béton, obligés de revenir au bois, ont de la peine à s'approvisionner. De même le vigneron qui n'obtient plus d'*échalas* en fer, recherche l'échalas de bois.

Dans tous les domaines et partout, le bois a reconquis plus que sa place. Mais préparer 3½ millions de stères, 1½ million de m³ de bois de service, n'a pas été sans peine.

Il a fallu vaincre des difficultés accrues chaque année. *La main-d'œuvre* se faisait toujours plus rare, du fait des mobilisations plus nombreuses et précisément pendant les saisons les plus favorables à l'exploitation des bois. Malgré toute la bonne volonté montrée par l'adjudance générale de l'armée, à laquelle nous pouvons rendre hommage, car elle a favorisé par tous les moyens, imposé même aux commandants d'unités, non pas seulement d'unités de troupes, mais d'unités d'armées, le licenciement des bûcherons sans obligation de remplacement de service, tout n'a pas été tout seul.

L'utilisation d'une main-d'œuvre internée n'a pu être retenue, car pour être bûcheron, il faut en avoir la formation. Les essais faits avec l'internement ont été désastreux, ils ont même dû être très rapidement abandonnés.

A ce manque de main-d'œuvre sont venus s'ajouter les difficultés de *ravitaillement des bûcherons*. Le métier est dur, il s'exerce en plein air, il faut être alimenté. Là aussi, les pouvoirs fédéraux se sont montrés compréhensifs et ont augmenté les rations alimentaires de cette classe de travailleurs.

Puis, sont venus *le manque de benzine et le manque de pneus*, qui ont limité les transports par camion. *Les chevaux*, mobilisés fréquemment, deviennent toujours plus rares. Ils n'ont plus suffisamment d'avoine, la cellulose fourragère mise à leur disposition ne remplaçant pas cet excitant nécessaire pour l'effort prolongé à faire. Même les *wagons de chemins de fer* étaient, un temps, des plus rares à obtenir.

La tâche n'a pas été facile; il a fallu surmonter tous ces obstacles. Mais les résultats sont là, chaque année tous les bois demandés ont pu être mis à temps à disposition de l'Office cantonal du bois qui avait la charge, pas facile non plus, de répartir cet immense volume entre tous les ayants droit et d'en assurer les paiements.

Mais cette exigeante économie de guerre n'a pas seulement demandé à la forêt son bois; elle a exigé aussi son sol. Et là encore la forêt vaudoise a fait largement sa part. Dans les délais fixés, plus de 1400 *ha.* ont été *défrichés* pour permettre la réalisation du plan Wahlen.

Le Service forestier, conscient de la situation, a travaillé dans ce domaine en parfaite harmonie avec le Service des améliorations foncières, et cela malgré que l'on aurait pu trouver de mêmes surfaces en assainissant des terrains encore aujourd'hui à peu près improductifs. La crainte du manque de drains, exprimée alors, ne paraît pas s'être réalisée. Et ainsi l'on est arrivé à dénuder encore davantage la plaine du Rhône, la plaine de l'Orbe, la région de Nyon et tant d'autres, ce qui n'est certes pas un embellissement pour notre canton.

Souhaitons que l'agriculture trouvera toujours suffisamment de bras pour cultiver toutes ces surfaces mises à disposition à si grands frais.

Tout cet exposé n'apprend rien de nouveau. Mais il est bon, à certaines époques de la vie, de jeter un coup d'œil en arrière, surtout lorsque la route a été longue et la rampe dure. Le forestier n'a pas vécu une ère de repos, de calme et de satisfaction. S'il a la satisfaction du devoir accompli, quant au ravitaillement du pays en bois, il n'en est pas de même du côté professionnel. Il se rend compte des déboisements excessifs.

Si la forêt fournit cette matière première, le bois, sans s'épuiser jamais, il sait trop la durée nécessaire à son renouvellement. Cette durée est extrêmement longue. Le facteur « temps » est le plus important dans la production forestière.

C'est ce que beaucoup oublient lorsqu'ils voudraient, pour satisfaire des intérêts personnels, aller au delà de ce qui est compatible avec le maximum que l'on peut demander à la forêt.

Le problème forestier est un problème difficile à résoudre pour satisfaire les besoins d'une longue période d'économie de guerre, tout en sauvegardant l'avenir.

La situation politique actuelle, hélas, montre que le monde n'est pas encore entré, pour l'éternité, dans une vie de paix. Les générations futures — qui vivront très probablement de mêmes temps que ceux que nous venons de traverser — ne comprendraient pas un pillage inconsidéré, dont elles supporteraient les conséquences.

Et c'est là notre rôle de rappeler que la forêt n'est pas la propriété d'une génération, mais qu'elle appartient aussi aux générations futures et qu'elle est une condition de la civilisation et de la vie économique.

C'est le rôle aussi des gouvernements de penser à l'avenir, et c'est ce que M. le chef du Département a nettement précisé au Grand Conseil lors de sa réponse à l'interpellation de M. le député Gindroz et aux revendications exposées par le porte-parole de l'Association de scieries vaudoises, en déclarant que l'Etat ne saurait autoriser des surexploitations qui viendraient à compromettre davantage un équilibre déjà rompu.

Il a rappelé qu'en matière forestière, on devait voir très loin dans l'avenir, car la production forestière est surtout une production du temps.

Aussi, on ne peut que rendre hommage à tous ceux qui, par une heureuse collaboration, ont permis à la forêt vaudoise de remplir toutes ses obligations : personnel forestier supérieur, Office cantonal du bois, personnel forestier subalterne, personnel auxiliaire, bûcherons et charretiers.

Les propriétaires de forêts aussi, tant les autorités communales que les particuliers, ont montré une discipline qui, aujourd'hui encore, ne s'est pas relâchée. Dans un seul cas, au Pays d'Enhaut, le Service des forêts a dû prendre en charge une coupe que le propriétaire se refusait d'exécuter.

Mais il faut aussi relever combien, dans toute cette économie de guerre, les cantons ont été sous tutelle complète : contingents de production, quote-part d'attribution, prix, tout était non seulement imposé, mais contrôlé. Des difficultés ont surgi qui n'ont pas facilité la tâche.

Mais le canton de Vaud a toujours rempli ses obligations. Il a toujours livré tout ce qui lui a été demandé :

que ce soit du bois de feu pour les cantons déficitaires, pour l'armée, pour la réserve fédérale, pour les usines à gaz, pour l'industrie ou pour les entreprises de transport;

que ce soit du bois carburant, de râperie, pour échalas ou pour laine de bois;

que ce soit comme bois d'œuvre, des grumes résineuses et feuillues pour la scierie vaudoise ou pour l'exportation, pour l'armée ou pour la D. A. P.;

que ce soit des poteaux ou des bois de mine, des bois pour les traverses de chemin de fer ou des bois de déroulage.

Tous ces multiples assortiments, la forêt vaudoise les a livrés. Elle les a livrés en quantité, à se demander souvent si l'on ne considérerait pas le pays de Vaud un peu trop, en haut lieu, comme une colonie.

C'est pourquoi la forêt vaudoise aura bien été au service du pays tout entier pendant la guerre, et il était bon de le rappeler dans cette journée consacrée à la forêt.

Zusammenfassung

Obwohl die Waadt ein Holzüberschußgebiet ist, sind ihre Wälder nicht unerschöpflich. Sie wiesen schon 1939 ein Vorratsmanko von 6—8 Millionen m³ auf, das durch die Wirtschaft des letzten Jahrhunderts bedingt war und infolge der neuen Übernutzungen von 1,3—1,5 Millionen m³ noch größer wurde.

Einen Beweis für die Leistungen des Waadtländer Waldes erbringt der Vergleich verschiedener Perioden :

1905—1909	1 305 500 m ³	Extensive Wirtschaft
1914—1919	1 766 000 m ³	Kriegswirtschaft
1925—1929	1 682 000 m ³	Konjunkturperiode
1935—1939	1 611 000 m ³	Krisenzeit
1940—1945	2 645 000 m ³	Kriegswirtschaft

Von 1905—1909 betrug die jährliche Nutzung bei 55 % Nutzholz total 261 156 m³. In den Jahren 1914—1919 hielten sich die Anforderungen der Kriegswirtschaft an den Waadtländer Wald in mäßigen Grenzen. Die durchschnittliche jährliche Übernutzung betrug nur 10 %. Die Hochkonjunktur während der Jahre 1925—1929 begünstigte auch die Forstwirtschaft. Im Durchschnitt betrug die Nutzung 336 434 m³, wovon 57 % auf das Nutzholz entfallen. In der Krisenzeit 1935—1939 erlitt die waadtländische Forstwirtschaft eine Absatzstockung, welche sich durch 200 000 m³ Windwurfholz noch verschärfte. Die jährliche Nutzung betrug in dieser Zeit 322 011 m³. Während des zweiten Weltkrieges wurde die wirtschaftliche Bewegungsfreiheit durch Höchstpreisvorschriften und Ablieferungsverpflichtungen stark eingeengt.

Seit Beginn des Krieges stellte die Waadt im ganzen 3½ Millionen Ster, d. h. im Jahre durchschnittlich 500 000 Ster Brennholz zur Verfügung. Auch heute noch sind die Anforderungen an den Waadtländer Wald größer denn je, und das Kontingent der Waadt für 1945/46 erlangt die bisher nie erreichte Höhe von 543 460 Ster.

Parkanlagen usw. wurden ebenfalls zur Brennholzerzeugung herangezogen. Die aus Rodungen gewonnenen Stöcke lieferten zirka 70 000 Ster. Die Verkohlung von rund 50 000 Ster ergab zirka 3000 Tonnen Holzkohle. Daneben wurden 100 000 Ster Gasholz aufgerüstet. Der Kanton Waadt lieferte 20 % der jährlichen Landesproduktion an Papierholz, obwohl er nur einen Anteil von 10 % der schweizerischen Waldfläche einnimmt.

Wie beim Brennholz war der waadtländische Waldbesitz durch die Zoneneinteilung und die Festsetzung tiefer Höchstpreise benachteiligt. Die Verluste der waadtländischen Waldbesitzer durch diese Maßnahmen gehen in die Millionen.

Die Bereitstellung von 1½ Millionen m³ Nutz- und 3½ Millionen Ster Brennholz ging während des Krieges nicht ohne wachsende Schwierigkeit vor sich, hauptsächlich wegen Mangels an Arbeitskräften.

Schwere Opfer forderten die Rodungen vom Waadtländer Wald. In vorbildlicher Zusammenarbeit mit den Meliorationsämtern sicherte die Forstwirtschaft durch Rodung von 1400 ha Wald die Durchführung des Planes Wahlen.

Nur die ersprießliche Zusammenarbeit von oberem und unterem Forstpersonal und aller Hilfskräfte ermöglichte, in Verbindung mit der guten Disziplin der öffentlichen und privaten Waldbesitzer, dem Waadtländer Wald, allen Anforderungen zu genügen. (. . r)